TL 824

TIMOR-ORIENTAL: ON ESTIME QU'UN HABITANT SUR 125 A ÉTÉ ARRÊTÉ, TORTURÉ OU ASSASSINÉ EN 1985 ET 1986.

Des informations officieuses indonésiennes ont fourni les noms de 198 prisonniers politiques timorais jugés et condamnés par le tribunal de Dili en 1985, 1986 et janvier/février 1987.

46 de ces noms sont aussi connus par des informations 'clandestines' venues du Timor-Oriental et qui nous annonçaient leur arrestation ou disparition. Six avaient été arrêtés en 1984, les autres en 1985 ou 1986. Les informations 'clandestines' nous ont donc fourni 46 noms sur 198 (23%).

On pourrait tirer plusieurs conclusions de ces chiffres, retenons surtout que cette proportion est suffisamment significative pour, avec d'autres données, permettre l'élaboration d'une estimation globale sur le niveau des violations des Droits de l'Homme au Timor-Oriental.

PERCER LE BLOCUS.

Établir une estimation sur les violences commises par l'Indonésie au Timor-Oriental se justifie par le blocus auquel ce pays soumet le territoire qu'il occuppe militairement depuis 1975. Un rapport du Département d'État des USA, qui n'hésite pourtant pas à donner le nom de 'Province' de l'Indonésie à ce territoire sous administration officielle portugaise, décrit comme suit ce blocus:

> "Toutes les communications téléphoniques depuis Timor et vers Timor nécessitent une approvation spéciale du Gouvernement...
> "Bien que la correspondance ne soit pas généralement violée en Indonésie, les lettres venues de Timor et celles qui y vont sont soumises à une vérification officielle...
> "Il y a des restrictions de mouvement pour entrer et pour circuler à l'intérieur du Timor-Oriental...
> Le Gouvernement indonésien "continue à autoriser un accès sélectif à la Province, essentiellement des visites diplomatiques escortées" (Country Reports on Human Rights practices for 1987 - édition 1988).

Dans ces conditions il est difficile de savoir ce qui se passe dans ce territoire. Nous appelons 'clandestines' les informations de source timoraise qui parviennent à l'extérieur parce que leurs auteurs, même lorsqu'ils sont connus, ne peuvent être identifiés sans s'exposer à des représailles. La confiance que méritent ces informations vient de la rigueur vérifiée au cours de plusieurs années et parfois confirmée par les sources indonésiennes elles-mêmes lorsqu'elles annoncent que des personnes arrêtées ou disparues ont été condamnées ou libérées.

LES VIOLATIONS CONNUES.

Les informations qui ont percé le blocus en 1985 et 1986 ont permis d'avoir connaissance de 165 circonstances au cours desquelles il y eût des violences telles que arrestations, torture, viol de femmes, disparitions ou assassinats. Les sources indiquent généralement la date, le lieu et les forces militaires intervenantes. Quant aux victimes leur nombre exact est difficile de determiner parce que les informations ne l'indiquent pas toujours avec precision. Dans certains cas elles fournissent le nom, l'age, l'origine et d'autres élèments sur les victimes, mais parfois elles se limitent à transmettre des indications numériques ou qualitatives. Nous avons ainsi recueilli 439 noms sur 1024 cas individuels recensés, mais les indications reçues montrent que le nombre de victimes est supérieur.

Les exemples suivants illustrent ce comptage des victimes:
1- Deux frères, élèves de l'école de Bauro, tués à coups de poignards par des militaires du Bataillon 323 parce qu'ils s'étaient laissés distancer du groupe avec lequel ils cheminaient.
2- 80 personnes de Vikeke dont 30 femmes, arrêtées et emmenées dans deux camions à l'hôtel Flamboyan de Baucau, caserne des bérêts-rouges et centre de torture connu. L'information ne rapporte que le nom d'une jeune-fille de 15 ans, Sabina, qui fut violée successivement par quatre officiers jusqu'à en perdre connaissance.
3- Le 21 novembre 1986 à Iliomar, en représailles pour une action de la résistance timoraise, furent arrêtés tous les hommes de 12 à 60 ans. Ceux qui furent considérés suspects furent emmenés au Kodim et torturés. Parmi ceux-ci 17 furent assassinés à la baionnette par 17 militaires du Bataillon Zipur 9, devant la population rassemblée pour la circonstance et menacée de mort si elle versait une larme. Seuls les noms de deux de ces hommes, l'administrateur civil et le chef coutumier de Iliomar (Jaime da Costa et Martinho Hornai) nous sont parvenus.

De ces trois événements nous ne recueillons que trois noms pour la liste des 439, mais nous savons que 90 personnes (les deux frères, 80 personnes de Vikeke et 17 hommes de Iliomar) ont été atteintes, elles sont inclues dans le total des 1024 victimes. Bien que nous sachions qu'il y a eu d'autres personnes concernées (tous les hommes de Iliomar entre 12 et 60 ans, les suspects torturés) nous préférons les ignorer dans notre estimation parce que nous ne connaissons pas leur nombre exact.

ESTIMATION.

la question qui se pose est de savoir si les 1024 cas de violation enregistrés sont une grande ou une petite partie des violations survenues. Rappelant que dans le cas des prisonniers jugés les informations 'clandestines' ont permis d'avoir connaissance de 23% des cas, nous pouvons raisonnablement supposer que les autres violations nous sont connues dans une proportion semblable. Il serait ainsi possible d'évaluer à 4400 (1024x100/23) les violations des types considérés. La population du Timor-Oriental étant de 550000 habitants cela signifie qu'en deux ans, 1985 et 1986, un timorais sur 125 a été arrêté, torturé, violé, assassiné ou a disparu.

Les organisations de défense des Droits de l'Homme travaillent habituellement sur des cas concrets et autant que possible sur l'événement pour sensibiliser l'opinion et obtenir des résultats. Cette méthode n'est guère applicable au Timor-Oriental et n'a pû être utilisée que dans le cas des étudiants timorais arrêtés à Djakarta parce que ces cas échappaient au blocus qui isole Timor.

Le retard des informations 'clandestines' favorise le Gouvernement indonésien et a permis qu'en 1985 la question du Timor-Oriental soit retirée de l'ordre du jour de la procédure confidentielle (1503) de la Commission des Droits de l'Homme parce que ceGouvernement prétendait que la situation s'était améliorée et qu'il était disposé à collaborer avec les organisations humanitaires. Les informations ci-jointes montrent que l'opinion publique et les Gouvernements ont été trompés.

En 1986 les déportés détenus dans les centres les plus connus (Atauro, Purgoa, Ailéu) ont été libérés. Même chose en 1987 et début 1988 avec 150 prisonniers détenus dans les prisons de Dili. Ces prisonniers et déportés avaient été visités par le CICR, ils sont maintenant dans les camps-villages "sous l'étroite vigilance des autorités locales" dit le Country Reports déjà cité. Dans le contexte que les informations permettent de reconstituer il est légitime de se demander si leurs conditions se sont améliorées avec leur libération. Des mentions comme 'ex-Atauro' ou 'ex-prisonnier' apparaissent avec une certaine fréquence dans les informations à partir du deuxième semestre de 1986.

Les niveaux de violations qui se maintiennent en 1985 et 1986, après plus de dix ans d'occupation militaire, ne permettent pas de mettre la violence au Timor-Oriental au même niveau que les violations des Droits de l'Homme existantes -malheureusement- en beaucoup d'autres pays. Il s'agit d'une violence généralisée qui menace l'existence d'un peuple, et c'est en tant que telle qu'elle doit être dénoncée.

Annexes: liste des violations connues en 1985.
liste des violations connues en 1986.
liste des prisonniers jugés.

A paz é possível em Timor-Leste.
Lisbonne, juillet 1988.

TIMOR-ORIENTAL: ON ESTIME QU'UN HABITANT SUR 125
A ÉTÉ ARRÊTÉ, TORTURÉ OU ASSASSINÉ EN 1985 ET 1986.

	source timoraise	s.indonésienne
prisonniers jugés	46 (1)	198
violences connues en 1985/86	**sources timoraises**	**estimation (2)**
arrêtés (3)	172	700
torturés	703	3000
femmes violées	29	125
disparus	25	100
assassinés	117	500
TOTAL (4)	1024	4400

1) 46 cas communs aux sources d'information timoraise et indonésienne soit 23%.
2) Estimation dans la proportion ci-dessus.
3) Arrêtés sans indications de torture.
4) La somme des parts dépasse le total, le même individu peut être torturé puis assassiné.

A paz é possível em Timor-Leste.
Lisbonne, juillet 1988.